



Carnet de ressources

à destination des relais éducatifs



Une balade **pédestre**,
interactive et **ludique**
au fil de la **démocratie**

Une publication des Territoires de la Mémoire asbl
Centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté

Éditeur responsable : Michaël BISSCHOPS, *président*

Boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 LIÈGE
Téléphone 04 232 70 60 – fax 04 232 70 65
Courriel : accueil@territoires-memoire.be

www.territoires-memoire.be

Les Territoires de la Mémoire tiennent à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette réalisation.

Pour tous renseignements concernant la publication :
Pôle pédagogique – pedagogique@territoires-memoire.be – 04 232 70 03

Dépôt légal : D/2018/9464/5

L'association Les Territoires de la Mémoire est un centre d'éducation à la Résistance et à la Citoyenneté. Pour effectuer un travail de Mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales.

Pour atteindre ses objectifs politiques et éducatifs, l'association se donne pour missions de :

- sensibiliser au travail de mémoire;
- pratiquer la citoyenneté;
- renforcer la démocratie;
- éduquer au respect de l'autre.

Territoires
de la
Mémoire

www.territoires-memoire.be



Bienvenue dans le carnet de ressources d'En marche citoyen!

En marche citoyen-ne! est une balade ludique et interactive, balisée via des QRcodes renvoyant à des questions sur l'histoire et la citoyenneté.

Vous trouverez dans ce carnet des ressources vous permettant d'explorer au mieux les cinq thématiques rencontrées durant la balade : la démocratie, l'éducation, la liberté d'expression, la résistance et le travail de mémoire. Celles-ci seront abordées à travers :

- des définitions,
- des questions qui, à défaut d'être celles présentes sur les QR codes de votre entité, abordent les cinq thèmes principaux,
- des exemples historiques,
- des sources pour aller plus loin.

Pour plus d'informations sur le projet *En marche citoyen !*, rendez-vous sur notre site Internet (www.territoires-memoire.be/education/activites/en-marche-citoyens) ou auprès de votre commune.



Table des matières

Démocratie	6
Qu'est-ce que la démocratie ?	6
Testez vos connaissances	7
Le coin historique	7
Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade	7
Liberté d'expression	8
Qu'est-ce que la liberté d'expression ?	8
Testez vos connaissances	9
Le coin historique	9
Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade	9
Éducation	10
Qu'est-ce que l'éducation ?	10
Testez vos connaissances	11
Le coin historique	11
Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade	11
Résistance	12
Qu'est-ce que la résistance ?	12
Testez vos connaissances	12
Le coin historique	13
Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade	13
Travail de mémoire	14
Qu'est-ce que le travail de mémoire ?	14
Testez vos connaissances	14
Le coin historique	15
Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade	15
Lexique	16

Démocratie

Qu'est-ce que la démocratie ?

Le mot démocratie vient du grec *demos* qui signifie peuple et *kratos* qui signifie le pouvoir, l'autorité. La démocratie est donc un régime politique qui idéalement donne le pouvoir au peuple.

La démocratie, s'incarne aujourd'hui sous forme d'un système politique qui permet aux citoyens de voter pour les personnes qui les représenteront (élections). Les citoyen-ne-s ont le choix entre plusieurs partis politiques qui ont des idées différentes (multipartisme). Une démocratie est censée respecter les libertés et les droits fondamentaux des citoyen-ne-s (droit de s'exprimer librement, de s'informer, de se déplacer, de s'instruire, etc.) Elle garantit également la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) pour que les personnes qui votent des nouvelles lois, les font appliquer et veillent à ce qu'elles soient bien appliquées, soient différentes.

Toutefois, la démocratie peut prendre différentes formes selon le pays où elle se trouve et l'époque où elle apparaît. Par exemple : la démocratie américaine est différente de la démocratie belge ; la démocratie grecque de l'Antiquité est différente de la démocratie belge actuelle. Il ne s'agit pas d'un système défini et obtenu une fois pour toutes. La démocratie est un idéal à atteindre, elle peut toujours changer, être améliorée, se dégrader ou disparaître. Basée sur le débat et l'équilibre des différences d'opinions, la démocratie est un régime où le conflit des idées peut également ouvrir la porte à des solutions innovantes dans le respect de tous et toutes.

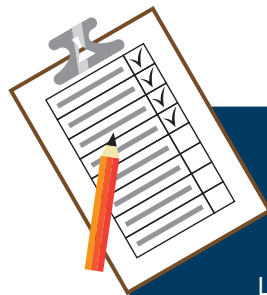
« Existe-t-il d'autres systèmes que la démocratie ? »

Oui, par exemple la dictature. C'est un système politique dans lequel un seul homme (plus rarement une seule femme) ou un groupe d'individus (armée, parti politique, groupe « religieux ») décide de tout sans demander l'avis des citoyen-ne-s et impose ses idées par la force si nécessaire (l'Allemagne sous Hitler, la Corée du Nord

sous Kim Jong-un, la Russie sous Poutine...). La dictature s'oppose à la démocratie notamment par l'absence d'élections libres et la confusion des trois pouvoirs, c'est-à-dire qu'un seul parti ou une seule personne détient les trois niveaux de pouvoir (législatif, exécutif et judiciaire).

Il existe différents systèmes politiques. Si chaque système a ses spécificités, il est selon nous important de soutenir les systèmes démocratiques qui tendent à garantir les droits et libertés de chacun-e.





Testez vos connaissances

La démocratie, c'est quoi ? Dans l'idéal, la démocratie est un régime politique dans lequel le pouvoir est en principe détenu ou contrôlé par le peuple, sans qu'il y ait de distinctions dues à la naissance, la richesse, la compétence... En règle générale, les démocraties sont indirectes ou représentatives, le pouvoir s'exerçant par l'intermédiaire de représentant-e-s désigné-e-s lors :

- d'élections au suffrage universel ;
- de manifestations ;
- de réunions collectives organisées par les partis politiques.

Réponse 1 : Elections au suffrage universel

Les élections au suffrage universel, c'est quand un homme ou une femme correspond à une voix aux élections. Tout le monde peut voter librement, sans qu'il y ait de distinctions basées sur le sexe, la religion, la profession ou encore les revenus. En Belgique, dès 18 ans, si l'on est de nationalité belge et que l'on jouit de ses droits civils et politiques, on peut voter. Les élections sont au nombre de cinq en Belgique, chaque élection correspondant à un niveau de pouvoir : communal (la nationalité belge n'est pas obligatoire si la personne est domiciliée sur le territoire de la commune depuis cinq ans pour une ressortissant-e hors de l'Union Européenne et sans condition de temps pour un membre de l'Union Européenne), provincial, régional, fédéral et européen (la nationalité d'un pays de l'Union Européenne et l'inscription sur le registre des électeurs est ici suffisante).



Le coin historique

La démocratie se distingue des régimes autoritaires et totalitaires (différentes formes de régimes non-démocratiques) car elle garantit la préservation des libertés et droits via la séparation des pouvoirs, le vote et le droit de regard des citoyen-ne-s sur les décisions prises en leur nom.

Certaines libertés et certains droits furent ainsi enlevés en partie ou complètement pendant l'Occupation de la Belgique par l'Allemagne nazie durant la Seconde Guerre mondiale. Dans un contexte de dictature, les textes de loi sont souvent outrepassés et les citoyen-e-s perdent toute une série de droits et de libertés et certaines parties de la population sont persécutées. Comme ce fut le cas durant l'Allemagne nazie, où une partie de la population fut persécutée, comme par exemple les opposants politiques, les personnes handicapées, les personnes homosexuelles, les apatrides, les Tziganes, les témoins de Jéhovah, les asociaux et la population juive.

Des pistes pour aller plus loin

Jeunesse

Résiste !

Un outil pédagogique pour apprendre aux jeunes entre 9 et 13 ans à défendre la démocratie. Le coffret comprend le film d'animation *Mine de Rien* réalisé en partenariat avec l'asbl *Caméra etc.* et une classe de 6^e primaire de l'école communale de Naniot à Liège, un riche dossier pédagogique d'exploitation du film et un jeu coopératif pour prolonger de façon ludique l'apprentissage du concept de démocratie et de ses valeurs.



Adulte

Le jeu Democracy du Musée Belvue

Un jeu de rôles dans lequel les participants, en petits groupes, forment un parti politique et établissent un programme. En discutant et en argumentant avec les autres partis, ils construisent une ville et doivent défendre leurs priorités en tenant compte des réalités budgétaires. Chacun expérimente les contraintes et les enjeux de la démocratie représentative, tout en en apprenant plus sur le fonctionnement de nos institutions.

Comme une Commune de l'asbl CALIF

L'outil pédagogique «Comme une commune» vise à sensibiliser à la citoyenneté et familiariser au concept de démocratie plus particulièrement locale. L'utilisation de cet outil débouche sur une réflexion portant sur les mécanismes complexes de la vie d'une collectivité organisée : la commune. Il conduit à une meilleure information des citoyens sur les divers aspects de cette réalité sociale qu'est la commune, ses fonctions, ses contraintes, ses contradictions et la nécessité d'effectuer des choix.

DEMOCRACity

JEU DE RÔLE ÉDUCATIF :

construire ensemble une ville
afin de vivre et comprendre
la citoyenneté et la politique



Defi!

Une piste d'exploitation avec la
classe durant la balade :

Un directeur d'école veut organiser un repas de fin d'année.
Une partie des professeur-e-s veut un repas italien tandis que
l'autre un repas français. En trois minutes, trouvez ensemble
deux solutions qui mettent tout le monde d'accord.

Liberté d'expression

Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

La liberté d'expression est un droit protégé, entre autres, par l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* »

Cet article signifie que dans une société démocratique, toute personne est libre d'avoir son propre avis, même si ses opinions sont différentes de celles de la majorité. Chacun est libre d'exprimer ses pensées, ses avis et ses émotions ; que ce soit via les réseaux sociaux, l'art, la parole, etc. Les autorités n'ont pas le droit de juger les citoyen-ne-s en fonction de leurs opinions et de l'expression de celles-ci.

La liberté d'expression, c'est aussi le droit de recevoir et de partager de l'information ainsi que d'avoir accès aux savoirs. Dans une démocratie, on a le droit par exemple de consulter n'importe quel journal, livre ou site Internet. Nous avons également accès à une éducation qui aborde de nombreux sujets à travers différentes disciplines.

En Belgique, peut-on vraiment tout dire ?
N'y a-t-il aucune limite ?

Non, il y a des limites et celles-ci sont inscrites dans diverses lois. En Belgique, il est ainsi interdit de tenir des propos racistes (qui hiérarchisent les groupes humains, selon l'idée que certaines « races » seraient meilleures que d'autres), xénophobes (qui sont hostiles à ce qui est étranger), discriminatoires (qui distinguent une personne ou un groupe de personnes à son désavantage), négationnistes (qui nient l'existence de l'extermination de la population juive durant la Seconde Guerre mondiale), diffamatoires (qui nuisent à quelqu'un-e sans justification) ou injurieux.

Ainsi, la liberté d'expression ne peut pas rentrer en conflit avec d'autres droits. Par exemple : discriminer une personne va à l'encontre du fait que tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits.





Testez vos connaissances

La censure, le fait d'interdire la diffusion de certains contenus, est un trait récurrent des régimes anti-démocratiques. La censure est souvent reliée à la liberté de la presse. Quels autres domaines concerne-t-elle directement ?

- ☐ L'art et l'éducation
- ☐ Le sport et la santé
- ☐ L'industrie et la mobilité

Réponse 1 : L'art et l'éducation

Le droit à la liberté d'expression est avant tout un droit de l'homme inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il est étroitement lié à la liberté d'opinion et à la liberté d'information. La liberté d'expression, c'est donc également le droit de penser différemment. Un régime démocratique protège ce droit, alors qu'un régime autoritaire ou totalitaire cherchera à faire taire les personnes s'opposant à ses pratiques et son idéologie.



Le coin historique

Un pouvoir anti-démocratique accorde généralement beaucoup d'intérêt à la liberté d'expression et au contrôle de celle-ci. Restreindre certaines informations (censure) et en souligner d'autres (propagande) peut servir des intérêts idéologiques en créant une voix unique ou majoritaire qui oriente l'opinion publique. Il devient alors plus difficile de penser librement et de se rebeller.

Dès 1933, l'Allemagne nazie se dote d'un ministère du Reich à l'Éducation du peuple et à la Propagande, qui contrôle les médias traditionnels mais également la culture et l'art. Dès lors, l'obéissance au régime et la représentation de l'idéal racial « aryen » sont mises en avant et glorifiées. Dessins, photos, peintures, sculptures, émissions radio, spots de propagande : rien n'est mis de côté pour atteindre cet objectif.

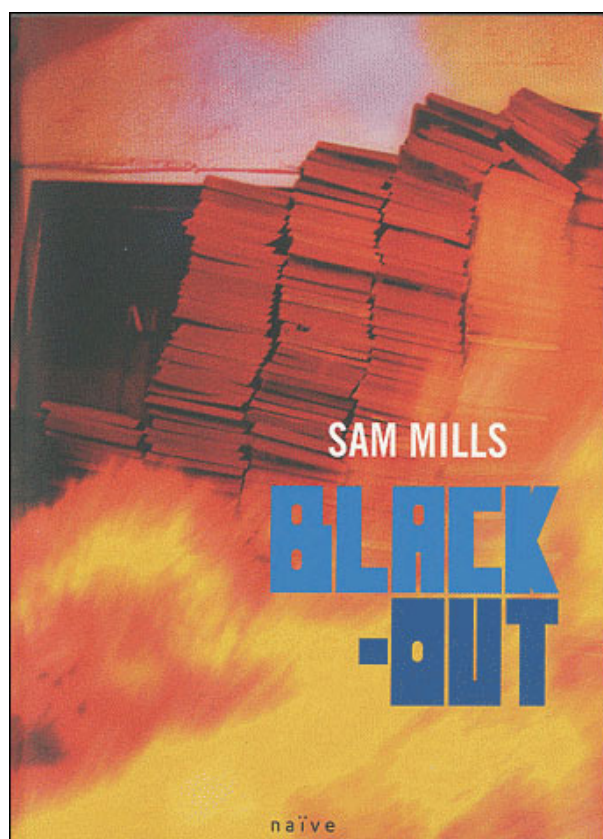
Par contre, les « ennemi-e-s » de l'État nazi sont discrédité-e-s, caricaturé-e-s et moqué-e-s : par exemple, les Juifs sont représentés en parasites, traîtres ou voleurs. Ceux qui s'opposent à l'idéologie de l'État tombent sous le coup de la censure : médias ou œuvres littéraires artistiques. De 1933 à la fin de la guerre, beaucoup de réalisations ne prônant pas l'idéal nazi disparaîtront du territoire du III^e Reich pour être détruites ou cachées.

Des pistes pour aller plus loin

Jeunesse

Black-out de Sam Mills

Un livre présentant une fiction dystopique où des attentats terroristes ont fait glisser Londres et le reste de l'Europe vers une tentation totalitaire dont la culture, les écrivains sont les premières victimes. Tous les classiques sont réécrits, et les enfants élevés de façon à rogner toute velléité de libre-arbitre. Ainsi découvre-t-on les aventures de Stefan 16 ans, fils d'un libraire opposant au régime.



Adulte

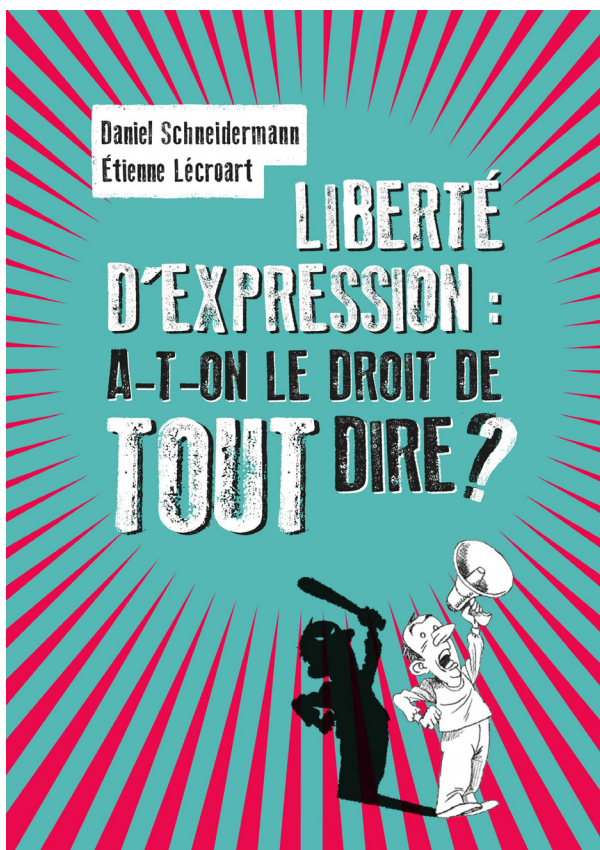
Caricaturistes : Fantassins de la démocratie de Radu MIHAILEANU

Un livre publié à l'occasion de la sortie du film-événement éponyme, co-écrit et produit par Radu Mihaileanu et réalisé par Stéphanie Valloatto, qui présente douze grands caricaturistes internationaux, reconnus pour leur courage et leur engagement en faveur de la démocratie.



Liberté d'expression : a-t-on le droit de tout dire ?

Un ouvrage documentaire jeunesse engagé de Daniel Schneidermann, illustré par Étienne Lécroart. Avec la tuerie de Charlie Hebdo, nous sommes nombreux à avoir pris conscience que la liberté d'expression, ce droit fondamental qui nous semblait aussi naturel que l'air que l'on respire, était menacée par toutes sortes de pouvoirs (économique, politique, religieux...). Les adolescents, citoyens en devenir, sont particulièrement concernés par la question posée ici : être libre de s'exprimer, est-ce avoir le droit de tout dire ? C'est donc à eux que s'adresse ce livre, qui, en explorant les limites, les zones d'ombre et les hypocrisies de la liberté d'expression, leur permettra d'y voir plus clair et d'exercer leur esprit critique en se posant les bonnes questions...



Défi!

Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade

La ronde des moyens de communiquer et de s'exprimer

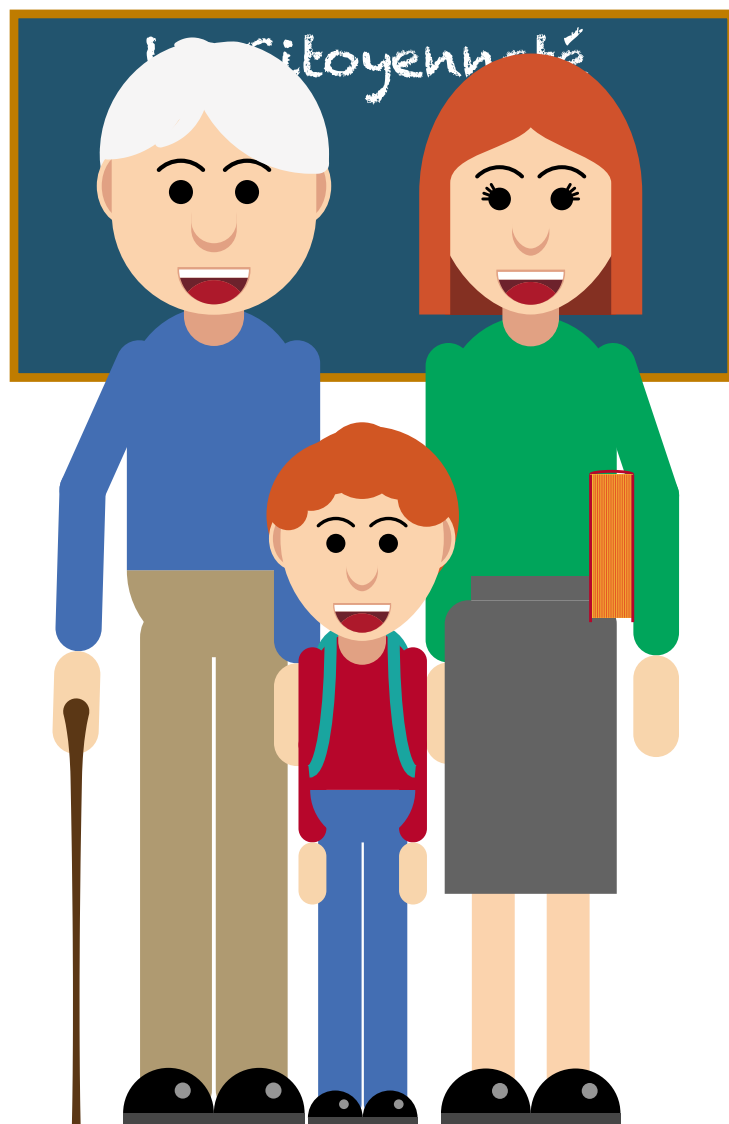
Tous les enfants se placent en cercle. Le premier (par exemple l'enseignant-e pour montrer l'exercice) va citer un moyen de communiquer ou de s'exprimer (parler, téléphoner, écrire, chanter, dessiner, etc.) et ensuite désigner un autre joueur ou une autre joueuse par son nom avant de lui lancer une balle (paquet de mouchoirs, bic ou autre si vous n'avez pas de balle). Ce ou cette dernier-e va attraper la balle et à son tour dire un autre moyen de communiquer différent du premier avant de désigner une troisième personne et lui lancer la balle. Et ainsi de suite. Le but du jeu est de dire le maximum de moyens de communication sans dire deux fois le même. Quand un joueur ou une joueuse se trompe et répète un mot déjà cité ou qu'il ne trouve pas de nouveau mot, il/elle est éliminé-e et s'écarte du cercle après avoir relancé la balle à quelqu'un d'autre. Le jeu se termine quand il ne reste plus qu'une seule personne.

Éducation

Qu'est-ce que l'éducation ?

L'éducation est un mot qui prend ses origines dans les verbes latin *educere*, signifiant « conduire hors de », et *educare*, signifiant « élever, former, instruire ». L'éducation a pour but d'ouvrir de nouveaux horizons à nos esprits. Elle permet d'acquérir et de développer des connaissances (savoirs), des compétences pratiques (savoir-faire) et des compétences réflexives, morales et sociales (savoir-être). Cet apprentissage se poursuit tout au long de la vie.

L'éducation « à l'école » aussi appelée « instruction » est obligatoire en Belgique. L'obligation scolaire telle qu'elle est aujourd'hui, est inscrite dans une loi datant du 29 juin 1983 et concerne tous les enfants de 5 à 18 ans. Des programmes scolaires sont définis par année scolaire et rassemblent de nombreuses matières à découvrir : mathématiques, langues, histoire, sciences, etc. À chaque sujet est lié un ensemble de compétences qui visent à outiller au mieux l'élève pour la suite de son parcours au sein de la société.



Mais alors l'éducation ne se passe qu'à l'école ?



Non, l'enseignement scolaire est évidemment un des principaux moyens d'apprendre mais il existe bien d'autres formes d'apprentissage et ce à tout âge. La facilité d'accès à l'information que nous connaissons en Belgique permet de découvrir de nouvelles choses. Les programmes d'éducation permanente, les stages, les activités culturelles,

sportives, sociales et autres sont autant d'occasions d'enrichir son esprit. De manière générale, chacun-e peut apprendre à travers les diverses expériences de la vie combinées à l'entraînement de sa réflexion personnelle et de son esprit critique.

Testez vos connaissances

En Belgique, l'école est devenue obligatoire en :

- ☐ 1904
- ☐ 1914
- ☒ L'école a toujours été obligatoire

Réponse 2 : 1914

Depuis 1914, date de son instauration, l'obligation scolaire s'est étendue, passant d'enseignement obligatoire de 6 à 14 ans à l'enseignement obligatoire de 5 à 18 ans que nous connaissons aujourd'hui. La mise en place de l'obligation scolaire avait pour but de protéger les enfants de tâches trop dangereuses ou trop lourdes pour leur jeune âge mais aussi

de permettre à tous les individus d'avoir le même accès à l'apprentissage et à la culture. L'obligation scolaire permet ainsi d'essayer de réduire les inégalités dans une société où des différences existent entre les individus dans leur accès au savoir et à la culture (revenu, lieu de vie, type d'école...).

Toutefois, en Belgique, il y a plein d'autres moyens d'apprendre, que ce soit via des loisirs que nous pouvons choisir ou des ressources qui sont mises à notre disposition. De manière générale, l'accès à la culture et à l'information est plus aisé dans une démocratie, ce qui renforce celle-ci en échange : nous développons des avis et des intérêts différents, nous pouvons ainsi mieux protéger nos droits et libertés et la richesse de nos différences. Certain-e-s veilleront à ce qu'on puisse choisir sa religion, d'autres feront attention à ce que chacun-e ait le droit de faire du sport, etc.



Le coin historique

L'éducation et l'accès à celle-ci sont impactés par la forme de régime politique en place et aux choix faits par ce régime. Pour asseoir son pouvoir, un régime anti-démocratique va par exemple s'assurer le contrôle des idées véhiculées par le système d'éducation officielle. Une des premières mesures mises en place par le régime nazi à son arrivée au pouvoir en 1933 a été de modifier le contenu des programmes scolaires, afin d'amoindrir l'esprit critique des apprenant-e-s et d'instaurer une vision de la société soutenue par une propagande fortement présente.

Voici en exemple un des problèmes que l'on pouvait trouver dans le cahier de mathématiques d'un-e élève allemand-e à l'époque du régime nazi : « Un aliéné coûte quotidiennement 4 marks, un invalide 5,5 marks, un criminel 3 marks. Dans beaucoup de cas, un fonctionnaire ne touche que 4 marks, un employé 3,65 marks, un apprenti 2 marks. Faites un graphique avec ces chiffres. D'après des estimations prudentes, il y a en Allemagne environ 300 000 aliénés et épileptiques dans les asiles. Calculez combien coûtent annuellement ces 300 000 aliénés et épileptiques. Combien de prêts aux jeunes ménages à 1 000 marks pourrait-on faire si cet argent pouvait être économisé ? » (Manuel scolaire nazi, cité par À. Grosser, *Dix leçons sur le nazisme*, Fayard, 1976). Cet exemple montre la volonté de préparer les plus jeunes à dénoncer l'inutilité de certaines personnes. Une mise en pratique par rapport au régime nazi sera l'Aktion T4, visant à euthanasier des personnes handicapées.

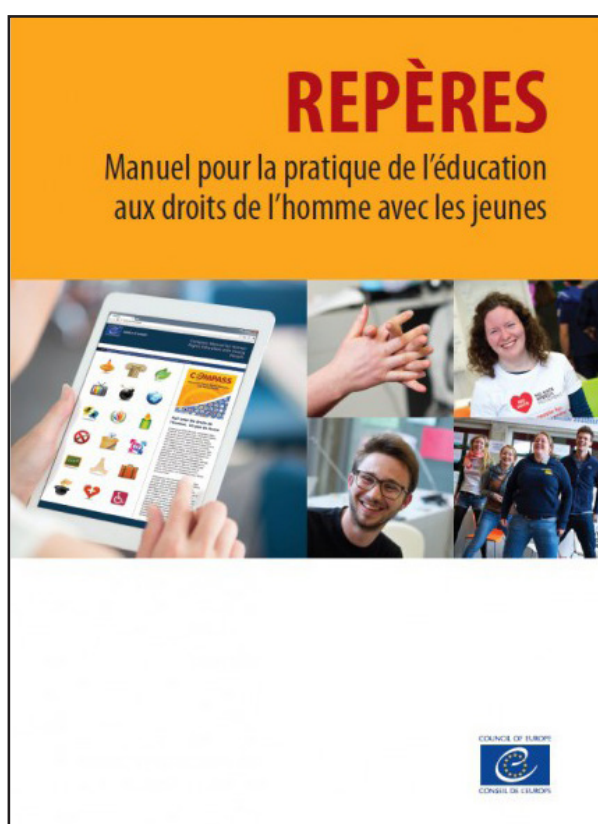
À la même époque, d'autres institutions ont été instrumentalisées pour instaurer une forme de pensée unique : les bibliothèques, les mouvements de jeunesse, etc. Plus le régime nazi installait son pouvoir, plus il était difficile d'entendre des idées qui allaient à l'encontre de celui-ci.

Des pistes pour aller plus loin

Jeunesse

Repères : manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes de Patricia BRANDER, Laure DE WITTE et Nazila GHANEA

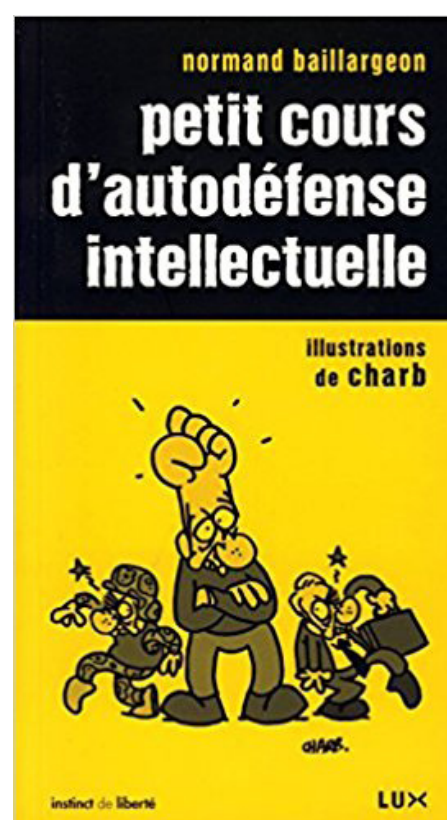
Ce programme a été mis en oeuvre en 2002 parce que l'éducation aux droits de l'homme était et reste un outil indispensable au développement d'une dimension européenne de la citoyenneté démocratique pour tous les jeunes et à la promotion d'une culture de droits de l'homme universels. Ce manuel en est la version actualisée et enrichie.



Adulte

Petit cours d'autodéfense intellectuelle de Normand BAILLARGEON

Rédigé dans une langue claire et accessible et illustré par Charb, cet ouvrage constitue une véritable initiation à la pensée critique, plus que jamais indispensable à quiconque veut assurer son autodéfense intellectuelle. Il présente un large survol des outils fondamentaux que doit maîtriser tout penseur critique qui sont ensuite appliqués à la justification des croyances dans trois domaines cruciaux : l'expérience personnelle, la science et les médias.



Défi!

Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade

Citez au moins trois activités par lesquelles vous apprenez des choses en dehors de l'école (exemples : scouts, sports, loisirs, Internet, jeux, discussions avec les ami-e-s et la famille, etc.).

Résistance

Qu'est-ce que la résistance ?

C'est l'action de résister, de s'opposer à une idée ou à une autorité : un-e responsable politique, un-e responsable hiérarchique, etc. C'est refuser de se soumettre ou s'opposer à une injustice qui vise une personne ou une catégorie d'êtres humains. Chaque citoyen-ne, dans sa vie de tous les jours, peut être amené-e à résister à quelqu'un-e (personne physique ou non) qui lui impose une idée qui va à l'encontre de ses valeurs. Il s'agit d'une forme de désobéissance. La résistance peut apparaître dans différents domaines : politique, idéologique, socio-économique, culturel, etc. On peut par exemple résister contre l'existence d'un centre fermé, contre les idées défendues par un parti politique, contre une loi, contre un système de pensée, etc.

Mais, aujourd'hui en Belgique, y a-t-il encore des raisons de résister ?



Oui, beaucoup de personnes considèrent qu'il y a encore du travail pour permettre à chacun-e d'avoir ou de conserver les mêmes droits et libertés. Certain-e-s décident alors de s'engager, de différentes façons et pour différentes causes. Par exemple, on peut être bénévole dans un mouvement d'aide contre la pauvreté, activiste pour une organisation qui alerte sur le changement climatique ou encore rédiger des articles dénonçant le déclin de la sécurité sociale et les partager sur les réseaux sociaux.

Cependant, résister peut comporter des risques puisqu'il s'agit de s'opposer à une personne ou un groupe détenant un pouvoir, une autorité. Les risques encourus varieront selon l'action de résistance choisie (parfois un acte illégal) et selon le contexte dans lequel a lieu l'action de résistance. On peut prendre le risque d'être rejeté-e, d'être exclu-e d'un groupe ou de la société, de perdre son travail, d'être arrêté-e, enfermé-e, condamné-e, déporté-e, torturé-e voire tué-e.

Testez vos connaissances

Durant la Seconde Guerre mondiale, résister signifiait entre autres transmettre des informations, se battre, commettre des sabotages. En temps de paix et aujourd'hui, comment est-il possible de résister ?

- Il n'y a plus moyen de résister, on doit être d'accord avec tout ce qu'on nous propose
- Il faut aller vivre ailleurs et oublier ce qui nous dérange
- On peut dire qu'on n'est pas d'accord, l'écrire, le chanter, le dessiner, manifester, voter, etc.

Réponse 3 : On peut dire qu'on n'est pas d'accord, l'écrire, le chanter, le dessiner, manifester, voter, etc.

Résister, c'est s'opposer. Or, on peut ne pas être d'accord avec certaines choses même lorsque le pays est en paix. Les moyens de résistance sont multiples. Vous avez le droit d'interpeller les pouvoirs politiques en place et les autres citoyen-ne-s sur les problèmes que vous jugez importants et sur les solutions que vous pensez pouvoir y amener. Le premier pas est de reconnaître son désaccord et de l'exprimer. Des formes d'expression aux actions plus engageantes proposant des solutions ou bloquant le problème, la palette de possibilités est large.

Un exemple de résistance actuelle est celui de Cédric Herrou qui est agriculteur dans le Sud-Est de la France. Producteur d'olives, il habite la vallée de la Roya, une région qui délimite la frontière entre la France et l'Italie. Confronté à la détresse des migrants souhaitant traverser la frontière franco-italienne pour rejoindre Paris, il décide de leur apporter son aide via plusieurs actions : transport dans son véhicule, installation d'un mini-camp sur son terrain agricole, support dans les démarches administratives, etc. En février 2017, il a été condamné à une peine de 3 000 € d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice pour avoir pris en charge des migrants sur le sol italien et surtout les avoir fait entrer de manière illégale en France. Les autres faits qui lui étaient reprochés, à savoir l'aide au séjour et à la circulation de migrants en situation illégale, n'ont par contre pas été sanctionnés. Les juges ont estimé que ces dernières actions rentraient dans le cadre de l'exemption humanitaire prévue par la loi. En clair, on peut porter secours aux étrangers en détresse ou en danger, mais pas les aider à entrer en France. À l'issue de son procès, Cédric Herrou a annoncé qu'il continuerait à agir, malgré la décision du tribunal.





Le coin historique

Quand nous ne sommes pas d'accord face aux idées qui menacent nos droits et nos libertés et que nous décidons de résister, les moyens d'action demandent souvent du courage et de l'originalité. Durant la période nazie qu'a connue l'Allemagne, des Allemands et Allemandes se sont également engagé-e-s contre l'idéologie nazie du pays.

Ainsi, Sophie Scholl, élève allemande à l'université de Munich pendant la Seconde Guerre mondiale, participa à la rédaction et à la distribution de tract antinazis avec d'autres membres du mouvement de résistance « la Rose Blanche ». Sa dernière action, qui était de distribuer des tracts au sein même de l'Université en compagnie de son frère Hans, mènera à leur arrestation ainsi qu'à celles d'autres membres du mouvement. Pour avoir défendu leurs idées contre le régime nazi, ils seront plusieurs, dont Sophie, à être exécuté-e-s.

Des pistes pour aller plus loin

Jeunesse

Agir ! : il n'y a pas d'âge pour l'engagement !

de Marie TAILLAN et Lucie ALBON

S'engager, ça veut dire quoi ? C'est donner un peu de soi, de son temps. Ce guide fourmille de conseils, d'idées concrètes et d'adresses utiles, illustrés par de nombreux témoignages d'ados engagés. Une merveilleuse boîte à outils pleine d'un enthousiasme générateur de projets !



Adulte

Dezobeyi

de Quinoa

Et toi, as-tu déjà désobéi ? Face à l'intimidation, à l'injustice comment réagir ? Faut-il parfois désobéir ? Le jeu pédagogique part du vécu des participant-e-s pour mieux toucher au cœur des causes qui les animent et les inspirent. L'outil se développe en une ligne du temps sur laquelle le-la participant-e, en plusieurs phases ludiques, peut tester ses connaissances et affuter sa vision du monde en voyageant dans une « autre » Histoire que celle racontée par les « dominants ». Dezobeyi fait la part belle aux mouvements et actions actuelles et aborde intersectionnalité et la complémentarité des luttes.



Campagne Triangle Rouge pour résister

Dans les camps de concentration, le triangle rouge était la marque des prisonniers politiques, celles et ceux considérés comme des opposants au régime nazi. Aujourd'hui, le pin's Triangle Rouge est le symbole de la résistance aux idées qui menacent nos libertés fondamentales. Le porter, c'est participer à une action citoyenne pour une société libre, démocratique et solidaire.

www.trianglerouge.be



Mémoire et Résistances

Résister! Tel est le message porté par l'exposition permanente « Plus jamais ça! Parcours dans les camps nazis pour résister aujourd'hui ». En partant des exemples mis en lumière dans la fresque « Résistances », ce dossier de prolongement vous permettra de proposer à vos publics des activités sur la thématique des résistances et de penser l'engagement au présent.

Cet outil se compose de fiches d'animation, de documents photocopiables à destination des participant-e-s ainsi que d'informations complémentaires sur la fresque « Résistances ».

www.territoires-memoire.be/nos-publications/les-dossiers-pedagogiques/



Une piste d'exploitation avec la classe durant la balade

Mimez collectivement un acte de résistance non violent : par exemple une manifestation/grève, signer une pétition, faire passer une information secrète ou autre. Pour mieux cadrer le mime, votez le choix de l'action à mimer, définissez les rôles de chacun et chacune, et enfin, donner le top « départ » et le top d'« arrêt » du mime. Précisez également que le mime est comme une mini-pièce de théâtre où chacun-e joue un rôle.

Travail de mémoire

Qu'est-ce que le travail de mémoire ?

Le travail de mémoire consiste à tisser des liens entre le passé, le présent et le futur. L'Histoire permet ainsi d'aider à la compréhension de l'actualité et à mieux réfléchir aux décisions prises pour construire l'avenir. Le travail de mémoire, c'est transmettre la mémoire des faits passés mais c'est aussi apprendre à analyser et comprendre les événements présents à la lumière des connaissances acquises et avec l'esprit critique et des valeurs démocratiques. Ainsi, ce seront des citoyen·e·s averti·e·s qui construiront le monde de demain, toutes générations confondues.

Pourquoi le travail de mémoire est-il souvent associé aux guerres et aux faits tragiques de l'Histoire ?



Si l'on parle de la guerre, et plus spécifiquement de la transmission de la mémoire des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, cela vise à éviter que de tels faits se reproduisent. Les explications, les témoignages, l'exposition des faits avec la prise de recul nécessaire veulent permettre aux jeunes et moins jeunes de mieux comprendre les mécanismes menant à l'horreur et d'ainsi mieux les éviter.

Le travail de mémoire est une étape importante pour amener à s'impliquer aujourd'hui en tant que citoyen·ne, même si l'engagement qui s'en suit peut prendre des formes très différentes selon les personnes qui posent ces actions.

Testez vos connaissances

Dans ce dossier et via la balade, l'Histoire et certains principes démocratiques sont abordés. Pourquoi est-il intéressant de se plonger dans l'Histoire et de se souvenir des actions passées ?

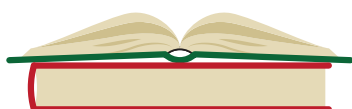
- Parce que l'histoire se répète toujours exactement de la même façon
- Parce qu'en connaissant le passé, on comprend mieux le présent
- Parce que les dates de fin de guerre sont celles qui sont les plus chanceuses à la loterie

Réponse 2 : Parce qu'en connaissant le passé, on comprend mieux le présent

On peut en effet apprendre du passé pour mieux comprendre le présent. Ainsi, nous pouvons être vigilant·e·s quant aux événements qui se produisent, aux décisions que notre gouvernement ou d'autres

gouvernements prennent. Afin de mieux préserver notre démocratie, comme garante de nos droits et de nos libertés, chacun·e peut faire le choix de devenir un·e citoyen·ne engagé·e et vigilant·e.



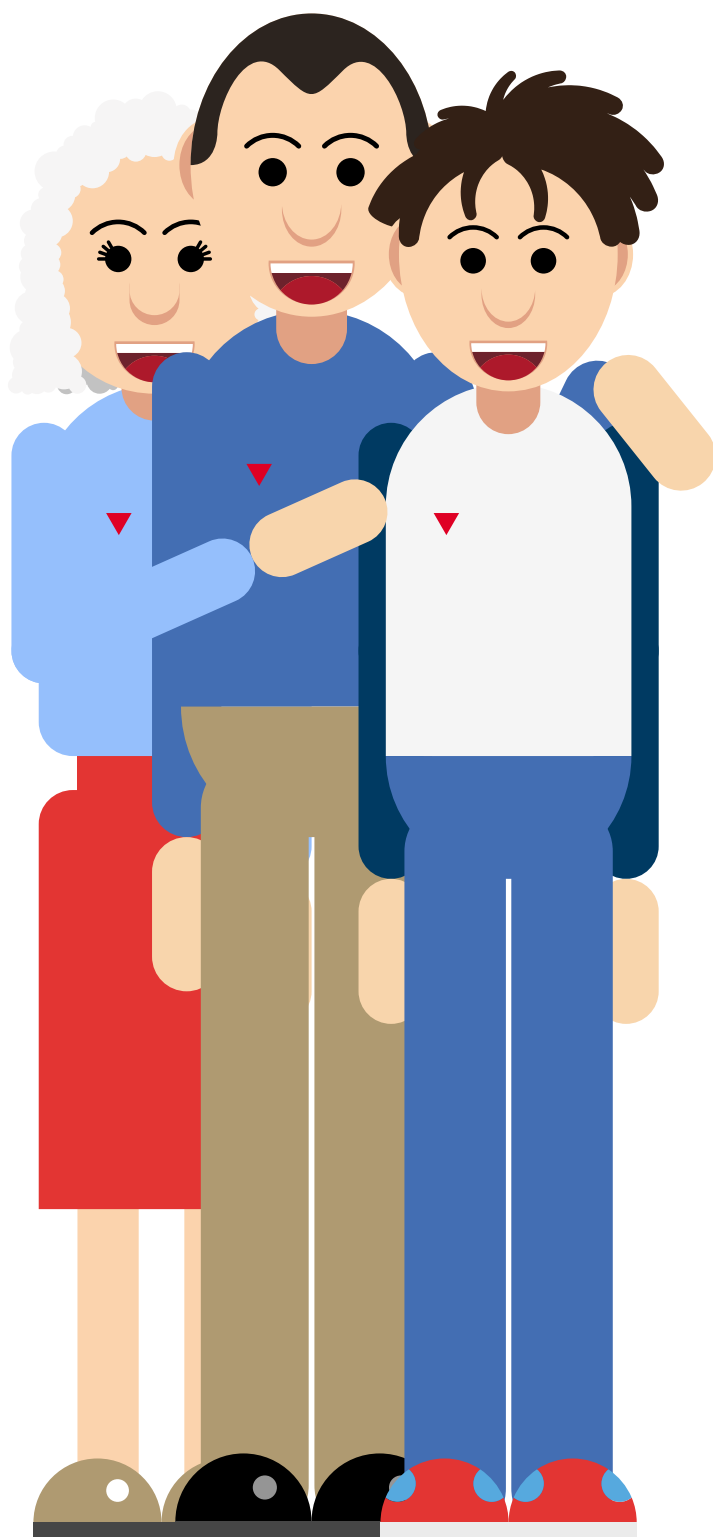


Le coin historique

Le travail de mémoire consiste à étudier le passé pour mieux le comprendre. Cette analyse a pour but de nous aider à mieux affronter les défis contemporains et futurs, afin de continuer à construire une société libre, démocratique et solidaire.

En Belgique, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est parmi les plus représentées. Elle peut aider à lutter contre le négationnisme, mais également, de manière plus large, contre le retour des idées extrémistes et liberticides dans l'espace public. Les années 1980 et 1990 ont vu ces idées commencer à revenir sur le devant de la scène en Belgique, et c'est l'Europe entière ou presque qui a vu augmenté la part de l'extrême droite dans les résultats électoraux de ces dernières décennies..

Le travail de mémoire a donc plus que jamais sa place face aux dangers de l'extrémisme, qui peut mener à la destruction des principes démocratiques et à la haine de l'autre. Un exemple de travail de mémoire est la réalisation du petit film *Avec ou sans sel* : suite à une visite du camp nazi d'Auschwitz-Birkenau, un groupe de jeunes de 14 à 18 ans issu-e-s de services d'Aide en Milieu Ouvert a décidé de se mobiliser pour diffuser leurs réflexions quant à l'importance des choix effectués pour le vivre-ensemble, notamment via la voie des urnes.



Des pistes pour aller plus loin

Visitez l'exposition *Plus jamais ça !* Parcours dans les camps nazis pour résister aujourd'hui

L'exposition *Plus jamais ça !* évoque le cheminement des déportés dans les camps nazis. Guidé par la voix de l'acteur Pierre Arditi, le son, les images et les jeux de lumières, le visiteur est amené à découvrir des espaces qui explorent l'une des pages les plus sombres de notre histoire. À l'issue de cette visite intense et émouvante, chacun est confronté à la réalité actuelle et s'interroge : que faire et comment résister aujourd'hui ?

à La Cité Miroir.
22 place Xavier Neujean. 4000 Liège

www.territoires-memoire.be/plusjamaisca

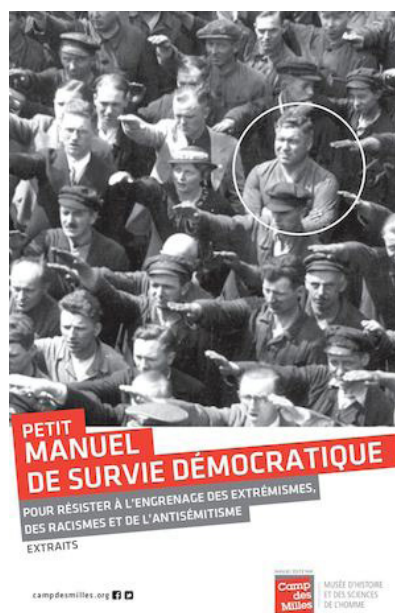


Adulte

Petit manuel de survie démocratique : pour résister à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme de Alain

CHOURAQUI

Un décryptage pluridisciplinaire, fondé sur l'histoire tragique des grands génocides, montre comment de tels processus peuvent encore mener au pire, mais il éclaire aussi les capacités d'y résister. Parce qu'il est nécessaire de créer une mémoire pour aujourd'hui. Un livre essentiel pour repérer les signes annonciateurs des racismes mais surtout pour éduquer à la résistance.



Défi!

**Une piste d'exploitation avec la
classe durant la balade**

Citez un événement historique qui a eu lieu sur votre commune et, avec l'aide de vos camarades ou de votre professeur-e, expliquez-le en quelques mots.

Lexique

Aktion T4 ou Opération T4 : Nom de code de l'opération nazie d'euthanasie des handicapés et malades mentaux dont la direction se trouvait au n°4 de la Tiergartenstrasse, à Berlin.

Apatride : Individus sans nationalité, sans la protection d'un État. Dans le cadre du système concentrationnaire, ce terme concernait principalement les apatrides espagnoles. En effet, après avoir gagné la guerre civile espagnole (1936-1939), le dictateur Franco retire la nationalité espagnole aux républicain-e-s qui se sont opposé-e-s à lui et qui ont trouvé refuge à l'étranger.

Asociaux : Catégorie d'individus vivant en marge de la « communauté raciale populaire » (*Volk*), tels les vagabonds, mendiants, bohémiens, nomades. À partir de juillet 1938, ils furent envoyés en camp de concentration sous le triangle noir afin d'être rééduqués par le travail et « socialisés ».

Caricature : Représentation grotesque (dessin, peinture, etc.) obtenue en déformant et en exagérant les traits caractéristiques d'une personne dans une intention satirique.

Censure : Un mécanisme d'interdiction qui a été employé tout au long de l'histoire de l'humanité et dans toutes les parties du monde.

Crime contre l'humanité : Crime d'origine politique, philosophique, racial ou religieux touchant aux droits fondamentaux d'un être humain et puni au niveau international.

Crime de guerre : Violation du droit de la guerre considéré comme d'une gravité particulière.

Déclaration universelle des droits de l'Homme : Le 10 décembre 1948, les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)). Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

Ce document fondateur - traduit dans plus de 500 langues différentes - continue d'être, pour chacun d'entre nous, une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme.

Diffamer : Chercher à nuire à la réputation d'un individu en lui imputant un fait qui porte atteinte à son honneur, à sa considération.

Discrimination : Refus arbitraire d'accorder un droit, un statut, un privilège à un individu ou aux membres d'un groupe minoritaire.

Doctrines : Ensemble de croyances ou de principes traduisant une conception de l'univers, de la société, etc., constituant un système d'enseignement religieux, philosophique, politique, etc., et s'accompagnant souvent de règles de pensée ou de conduite.

Droit de la guerre : Le droit de la guerre regroupe l'ensemble des conventions de La Haye. Ces textes cherchent à protéger les combattants des effets les plus meurtriers de la guerre et définissent un certain nombre de règles applicables au combat.

Génocide : Créé en 1944 par le juriste Raphaël Lemkin, le concept de « génocide » est reconnu juridiquement par l'ONU en 1948 avec la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ». Ce document définit un génocide comme un ensemble d'actes « commis dans l'intention de détruire, tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux tels que : le meurtre de membres du groupe; l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; l'application des mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

Juif, juive : Individu de religion juidaïque; personne qui appartient à la communauté israélite, au peuple juif.

Nazisme : Mouvement politique nationaliste, raciste et antisémite du parti NSDAP (*Nationalsozialistische*

Deutsche Arbeiter Partei, abrégé en nazi) exposée par Hitler dans son ouvrage *Mein Kampf* (*Mon combat*), paru en 1925-1927. Le nazisme fut la doctrine officielle de l'Allemagne de 1933 à 1945.

Négationnisme : Discours qui consiste à nier ou à minimiser le génocide des Juifs (ex : « Les chambres à gaz n'ont pas existé »). Par extension, il existe aujourd'hui des négationnistes qui nient la réalité d'autres génocides, comme le génocide des Arméniens (1915) ou celui des Tutsi au Rwanda (1994).

Pouvoir exécutif : Dans un état démocratique celui-ci est constitué de trois pouvoirs, dont le pouvoir exécutif. Il vise à gérer la politique de l'État et à appliquer la loi législative.

Pouvoir judiciaire : Le pouvoir judiciaire a pour rôle de contrôler l'application de la loi et sanctionne son non-respect. Ce pouvoir est détenu par les juges et les magistrats, qui se fondent sur les textes de lois (qui sont rédigés par le pouvoir législatif) pour prendre des décisions.

Pouvoir législatif : Le pouvoir législatif est le pouvoir de créer des lois, de les interpréter et de les modifier. Il est en général détenu par des parlements représentant les citoyens.

Propagande : Ensemble des actions réalisées pour faire croire quelque chose à quelqu'un (exemple : en Allemagne sous Adolf Hitler, à l'école, à la radio, dans les journaux, on répète sans cesse que les Juifs sont inférieurs, que ce sont des voleurs, etc. pour que les gens finissent par en être convaincus).

Racisme : Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme peut également désigner le comportement inspiré par cette idéologie, l'attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.

Témoins de Jéhovah : Groupe religieux considéré comme sectaire et victime de répression sous le régime nazi.

Tzigane ou Rom : Aussi appelés, en fonction des temps et des lieux, Romanichels, Manouches, Sintis, Gypsies, Gitans, Bohémiens ou Gens de voyage – même si cette dernière appellation ne leur est pas uniquement réservée – le terme de « Rom » désigne un ensemble de population ayant en commun une origine indienne.

Xénophobie : Hostilité manifestée à l'égard des étrangers et des étrangères.

Ces définitions sont issues de différentes sources telles que des dictionnaires, ouvrages ou des productions propres aux Territoires de la Mémoire.



Territoires de la Mémoire

www.territoires-memoire.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Fédération Wallonie - Bruxelles, de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province de Liège, de Liège Province Culture, de la Ville de Liège et du Parlement de Wallonie.